

Objet : Groupe de travail Contrat d'objectifs et de moyens

Madame la Présidente,

C'est notre 2ème RV d'information sur le COM de la DGFIP 2023-2027. Vous avez pris une demi-journée pour nous expliquer la méthode en janvier et nous donner un plan plus ou moins détaillé et ce jour, vous nous produisez la synthèse des concertations locales et le document d'orientation dont nous supposons qu'il est sensé tenir compte des remontées locales ?

Nous ne sommes pas trop surs de comprendre l'exercice de cette séance : s'agit-il de porter à notre connaissance les sujets de questionnement, voire de crispation, relevés par les agents et de les commenter par thématiques ? De dérouler le document d'orientation ? Auquel cas, une demi-journée nous paraît trop juste...
L'alliance **CFDT-CFTC** vous en a déjà fait l'observation lors du dernier GT. Aussi, si nous n'étions pas en mesure de terminer nos travaux, nous demanderions une autre séance, à défaut, nous vous poserons nos questions par écrit.

La lecture de la synthèse nationale des concertations locales constituerait plutôt une « heureuse » surprise en ce que les remontées du terrain corroborent les remarques faites précédemment par les OS, preuve si vous en doutiez, que ces dernières vous relaient plutôt bien les ressentis et les attentes des agents de la DGFIP. On notera au passage quelques traits d'humour de l'administration dans la formulation comme quand elle souligne « l'engouement plus soutenu au niveau des cadres supérieurs pour l'exercice ».

Alors oui, l'alliance **CFDT-CFTC** valide les commentaires, les interrogations, les incompréhensions exprimés par les agents. Et nous constatons à sa lecture que vous n'en avez pas forcément tenu compte dans votre rédaction du document d'orientation.

Certains regrettent le manque de visibilité et de représentation sur les moyens humains et budgétaires. L'alliance **CFDT-CFTC** vous l'a déjà réclamé, donnez-nous le cadrage budgétaire. Nous avons certes noté que 400 millions d'euros seront consacrés à l'informatique et au numérique. Nous aurons tous compris à la lecture du document que l'informatique est le point d'orgue de ce nouveau COM. Sincèrement, nous sommes inquiets. Il ne suffit pas d'afficher un budget « considérable », nous avons tous conscience que l'effort doit être conséquent pour rattraper notre retard et les livraisons non intervenues du précédent COM, mais avec quels moyens humains, qui, quoi, comment ?! Avoir des moyens financiers, c'est bien, mais c'est toute la manière de concevoir et d'améliorer qu'il faut revoir. Les personnels ne pourront plus accepter qu'on leur livre des applicatifs « approximatifs » et que l'administration en profite pour flécher les gains de productivité alors que tout « bugue ». L'alliance **CFDT-CFTC** vous prévient : nous dénoncerons toute maltraitance des personnels.

La crainte est aussi que ce soit tout pour l'informatique et le numérique au détriment des autres missions et des personnels.

Vous écrivez par exemple en point II (p.13) que les données de la DGFIP constituent un actif considérable dont la valorisation doit se poursuivre (...)... et les agents, leur expertise, leur professionnalisme, leur implication, vous ne pensez pas que c'est aussi un actif considérable qui mérite lui aussi d'être valorisé et qui devrait être inscrit dans le COM ?

L'alliance **CFDT-CFTC** note avec plaisir que la DGFIP s'appuie sur ses agents informaticiens dont les compétences et l'engagement sont reconnus ; ils seront associés aux réflexions et aux évolutions de notre organisation : ils ont de la chance, eux ! Et les autres ?

Et que penser par exemple du chantier 3-2 portant la réorganisation du Contrôle fiscal par, je cite, une optimisation des moyens, des outils et des structures ? L'optimisation, cela sent la réorganisation (voire la suppression de services) à effectifs constants dans le meilleur des cas !!! Avec des transferts de personnel sur les structures d'investigation... vous les prendrez où ? Au fait, on ne parle plus des potentialités en matière de CF de la facturation électronique ?

Au travers de ces quelques remarques, vous l'aurez compris, cette mouture nous inquiète avec son tout informatique, les autres sujets étant habillés de propos « cosmétiques » ou pas évoqués du tout.

Ainsi sur le recrutement : la DGFIP va recruter 20 000 agents, soit 20% de son effectif global. Vous reconnaîtrez que c'est un enjeu. Un enjeu aussi la perte du savoir technique et du savoir-faire des agents qui partent à la retraite. Or, l'ambition de la DGFIP dans le domaine de la formation initiale n'est pas affichée dans ce COM. Qu'elle est-elle ? La DGFIP, elle, pense avant tout à la mobilité et au recrutement dans d'autres administrations... nous, nous pensons d'abord au tuilage, aux gestes métier qui vont disparaître... On lit que l'on va encourager la formation continue, notamment grâce aux outils numériques... certes. L'intérêt de la formation, c'est de se créer un réseau et de partager l'expérience : se retrouver seul face à un écran ne répond pas à cet intérêt.

Autre commentaire de notre part : notant que les agents sont hostiles à la marque DGFIP, vous avez habilement remplacé le terme par la marque « Finances Publiques ». Nous avons le regret de vous informer que la ficelle est trop grosse, vous êtes démasqués ! Nous vous informons aussi que les conditions matérielles et immobilières ainsi que l'ambiance de travail participent également de l'attractivité d'une organisation. Pensez-vous vraiment que les « Nouveaux Talents » voudront venir travailler dans nos bureaux désuets (tous n'ont pas été réhabilités comme à la DIE), avec nos moyens matériels et au milieu d'agents « Vieux Talents » qui dénoncent de plus en plus souvent et à juste titre un management toxique ?

L'absence du volet revalorisation des rémunérations ne les aidera pas non plus à nous rejoindre.

Et puisqu'on parle de recruter de Nouveaux Talents : la DGFIP compte mieux connaître les besoins en nombre et en compétences pour élaborer une GPEEC à 5 ans et mieux calibrer les recrutements. Il est temps qu'une administration de pointe comme la DGFIP se mette à stresser sur le sujet.

A tout le moins, l'alliance **CFDT-CFTC** demande que ce recensement soit porté à la connaissance des cadres et agents pour permettre à ceux qui le souhaitent d'acquérir et de développer les futures compétences.

Quant à la stratégie immobilière, elle est absente sauf dans l'évocation de réduction des surfaces pour économiser les fluides. Avec des tiers lieux prévus mais dans les grandes agglomérations : le COM est écrit de Paris, il ne concerne pas les zones rurales !

Nous allons stopper là nos propos liminaires, nous reviendrons sur le document lors des débats, si nous en avons le temps.

La délégation **CFDT-CFTC**
Florence BOCHNAKIAN
Régis BOURILLOT
Sébastien MATHIEU